

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE DJA ET LOBO

COMMUNE DE MEYOMESSI

SECRETAIRE GENERA

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

MEYOMESSI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

INTERNAL STRUCTURE FOR THE ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS

COMMUNIQUE N° 04 /C/C.MYSSI/SG/SIGAMP/2025 DU 30 AVR 2025

Portant publication des résultats des Appels d'Offre N° 005 et 006/AONO/C-MYSSI/SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 25/02/2025 de la Commune de Meyomessi, Département de Dja et Lobo, Région du Sud.

Le Maire de la Commune de Meyomessi, Autorité contractante,

COMMUNIQUE :

Les Soumissionnaires ci-dessous, après examen détaillé de leurs offres relatives aux Appels d'Offre susmentionnés sont déclarés Adjudicataires conformément au tableau ci-après :

AONO	Projets	N° Lot	Entreprises adjudicataires	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
N° 005	Travaux de construction d'un pont 8m x 5m sur la rivière MABE	Unique	ETS NAGHIFLO Tél. : 698 68 32 10	48 505 000	57 842 213	04 mois
N° 006	Travaux d'acquisition et d'installation de 50 lampadaires solaires pour éclairage public	Unique	ETS JPE Tél. : 679 87 72 02	56 750 000	59 974 375	04 mois

Les mandataires desdites entreprises sont invités à se présenter à la SIGAMP de la Mairie de Meyomessi dès diffusion du présent communiqué, en vue de la souscription des projets de Contrat.

Par ailleurs, les soumissionnaires non-retenus à l'issue de ladite Consultation sont invités à bien vouloir passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour lesdits soumissionnaires.

Copies :

- ARMP/AR-SUD ✓
- DD-MINMAP/Dja et Lobo
- DD-MINDEVEL/Dja et Lobo
- CIPM/C-MYSSI
- Radio Nkul Meyong
- Intéressés
- Archives/Chrono.

Meyomessi, le 30 AVR 2025

LE MAIRE,
(AUTORITE CONTRACTANTE)



Meteu Gérard Bruno
Maire de MEYOMESSI



DECISION MUNICIPALE N° 14 /DM/CMYSSI/SG/SIGAMP/2025 DU 30/01/2025

Portant Attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offre N° 005/AONO/C-MYSSI/SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 25/02/2025 pour les travaux de construction d'un pont 8m x 5m sur la rivière MABE dans la Commune de Meyomessi, Département de Dja et Lobo, Région du Sud.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEYOMESSI,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n° 2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune de Meyomessi ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 ;
- Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/4992/PM du 21 Juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public ;
- Vu l'Arrêté n° 000014/A/MINDEVEL du 07 Mars 2022 constatant l'élection du Maire et du Premier Adjoint au Maire à l'issu de la Session Extraordinaire du Conseil Municipal du 08 Février 2022 dans la Commune de Meyomessi, Département du Dja et Lobo, Région du Sud ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;
- Vu La Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instruction relative à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu La Décision n° 000119/CAB/MINMAP de 26 Mars 2024 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale N° 003/DM/C-MYSSI/SG/2023 du 04 Août 2022, Portant création et organisation d'une Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics en abrégé «SIGAMP» dans la Commune de Meyomessi ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 005/AONO/C-MYSSI/SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 25/02/2025 pour les travaux de construction d'un pont 8m x 5m sur la rivière MABE dans la Commune de Meyomessi, Département de Dja et Lobo, Région du Sud ;
- Vu la lettre du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Meyomessi référencée N° 06/L/CMYSSI/CIPM-C.MYSSI/2025 du 28 Avril 2025, portant proposition d'attribution de l'AAO N° 005 ;

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B', is placed at the bottom of the document.

DECIDE

Article 1^{er} : Le Marché relatif à l'Appel d'Offres N° 005/AONO/C-MYSSI/SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 25/02/2025 ci-dessus cité est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué ainsi qu'il suit :

N° de Lot	Désignation	Adjudicataire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Unique	Travaux de construction d'un Pont 8m x 5m sur la rivière MABE	ETS NAGHIFLO BP : _____ ; Tél. : 698 68 32 10	57 842 213	04 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP/CRSUD
- DD-MINMAP/Dja et Lobo
- CIPM/C-MYSSI
- DD-MINEPAT/Dja et Lobo
- RM Commune Meyomessi
- Intéressé
- Archives/Chrono

Meyomessi, le 30/04/2025

LE MAIRE,

Autorité Contractante



Metou Gérard Bruno
Maire de MEYOMESSI



DECISION MUNICIPALE N° 15 /DM/CMYSSI/SG/SIGAMP/2025 DU 30 AVR 2025

Portant Attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offre N° 006/AONO/C-MYSSI/SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 25/02/2025 pour l'acquisition et l'installation de 50 lampadaires solaires pour éclairage public dans la Commune de Meyomessi, Département de Dja et Lobo, Région du Sud.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEYOMESSI,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n° 2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune de Meyomessi ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 ;
- Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/4992/PM du 21 Juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public ;
- Vu l'Arrêté n° 000014/A/MINDEVEL du 07 Mars 2022 constatant l'élection du Maire et du Premier Adjoint au Maire à l'issu de la Session Extraordinaire du Conseil Municipal du 08 Février 2022 dans la Commune de Meyomessi, Département du Dja et Lobo, Région du Sud ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;
- Vu La Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instruction relative à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu La Décision n° 000119/CAB/MINMAP de 26 Mars 2024 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale N° 003/DM/C-MYSSI/SG/2023 du 04 Août 2022, Portant création et organisation d'une Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics en abrégé «SIGAMP» dans la Commune de Meyomessi ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 006/AONO/C-MYSSI/SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 25/02/2025 pour l'acquisition et l'installation de 50 lampadaires solaires pour éclairage public dans la Commune de Meyomessi, Département de Dja et Lobo, Région du Sud ;
- Vu la lettre du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Meyomessi référencée N° 07/L/CMYSSI/CIPM-C.MYSSI/2025 du 28 Avril 2025, portant proposition d'attribution de l'AAO N° 006 ;

b

DECIDE

Article 1^{er} : Le Marché relatif à l'Appel d'Offres N° 006/AONO/C-MYSSI/SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 25/02/2025 ci-dessus cité est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué ainsi qu'il suit :

N° de Lot	Désignation	Adjudicataire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Unique	Travaux de d'acquisition et d'installation de 50 lampadaires solaires pour éclairage public	ETS JPE BP : _____ ; Tél. : 679 87 72 02	59 974 375	04 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP/CRSUD ✓
- DD-MINMAP/Dja et Lobo
- CIPM/C-MYSSI
- DD-MINEPAT/Dja et Lobo
- RM Commune Meyomessi
- Intéressé
- Archives/Chrono

Meyomessi, le 30 AVE 2025

LE MAIRE,

Autorité/Contractante



*Melou Gérard Jérôme
Maire de MEYOMESSI*